

N° ADM/2025/65

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 septembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	19 septembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 48

Séance du 29 septembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Gilles-Maxime POIBLANC, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 10 (dont 9 avec pouvoir et 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
3. Christine LEMOINE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
4. Dominique AUBERGER, pouvoir à Patrice CHASSERY
5. Richard ZEIGER, pouvoir à Jean-Yves MESNY
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Bernard MORAINÉ, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Linda GUEDJALI
9. Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Nicolas SORET
10. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Elaboration et mise en œuvre du PLPDMA par le SDCY et désignation des représentants de la Communauté de communes du Jovinien au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA

ADM/2025/65

**Conseil Communautaire du
29 septembre 2025**

OBJET : Elaboration et mise en œuvre du PLPDMA par le SDCY et désignation des représentants de la Communauté de communes du Jovinien au sein de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA

VU le code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L5211-1 ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.541-1, L.541-15-1, R.541-41-19 et R.541-41-28 ;

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;

VU la délibération n° AG/2023/112 du 19 décembre 2023, approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes du Jovinien ;

VU la délibération n° 01-2017 du 10 mars 2017 portant sur la mise à jour des statuts du SDCY ;

VU l'avis du conseil des Maires du 15 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'en application du décret du 10 juin 2015 susvisé, l'obligation d'élaboration d'un PLPDMA incombe à la collectivité compétente en matière de collecte et traitements des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ;

CONSIDÉRANT que celle-ci peut confier son élaboration et sa mise en œuvre à un syndicat mixte ;

CONSIDÉRANT qu'afin de mener à bien ce projet d'élaboration du PLPDMA et conformément à la réglementation, il est nécessaire de constituer une gouvernance, à savoir la CCES du PLPDMA ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes du Jovinien doit désigner 2 représentants au sein de la CCES du PLPDMA ;

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré,

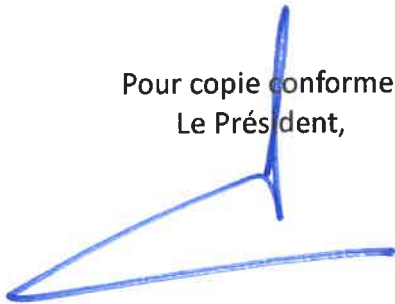
Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

- CONFIE** au SDCY l'élaboration de son PLPDMA,
- DÉSIGNE** comme représentants, Messieurs Jean-Pierre BARRET et Claude SCIBOZ, de la Communauté de communes du Jovinien au sein de la CCES du PLPDMA ;
- AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

A blue ink signature consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke that curves back to the left, ending under the horizontal stroke.

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a final horizontal stroke.

Laurence MARCHAND